

## **COMPTE-RENDU**

### **Réunion d'information**

Mardi 30 avril 2024, à 18h30

Salle Polyvalente, place d'Arlac



Etaient présents :

Laurent Guillemain, maire du secteur Saint-Augustin/Tauzin/Dupeux et adjoint au maire chargé de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, de la politique de l'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments municipaux

Tiphaine Ardouin, adjointe au maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective

Direction générale transition écologique et ressources environnementales - Pôle Patrimoine végétal et biodiversité, Bordeaux Métropole

Direction de la mission démocratie permanente, mairie de Bordeaux

Mairie de quartier de Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux

10 participants

## **I – INTERVENTION INTRODUCTIVE**

**Laurent Guillemain**, maire-adjoint du quartier Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux, remercie les habitants de leur présence. Il précise que les travaux ont débuté le 22 avril 2024. Il s'agit de la première phase des travaux.

## **II – PRESENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE D'ARLAC**

**Marie Krummenacker**, responsable du Centre Conception et Aménagement auprès du Pôle Patrimoine végétal et biodiversité de Bordeaux Métropole, présente le projet.

### A) Le plan de situation de la place d'Arlac

Tout d'abord, Marie Krummenacker, explicite les contraintes d'aménagement en lien avec la présence de réseaux sous la place, d'arbres et leurs système racinaire, de l'accès à l'école élémentaire et la distance du lieu par rapport aux riverains, notamment en fonds de parcelle.



### B) L'historique et l'état des lieux

Au fil des années, différents chantiers se sont succédé sur la place :

- en 2016 : suppression du stationnement sur la place et pose de clôtures angle rue Dupeux/Mouneyra ;
- en 2019 : déplacement de l'aire de jeux ;
- en 2020-2022 : chantier du groupe scolaire avec base vie sur la place ;
- en 2023 : étude pour la mise en sécurité de la place.



Ces différents travaux ont malheureusement engendré la dégradation des sols. Le site a été mis en sécurité.

### C) Retour sur la concertation du 27 avril 2023

Les demandes des habitants formulées à cette occasion :

- Sécuriser la zone d'accès à l'école,
- Offrir un espace de convivialité multigénérationnel,
- Installer des équipements et du mobilier (bancs, tables de pique-nique, des espaces modulables, fontaine, boîte à lire, arceaux vélo...)
- Végétaliser et désimperméabiliser les sols.

### D) Le plan de préfiguration

Surface du projet : 815 m<sup>2</sup>

Surface sol vivant : 300 m<sup>2</sup>

✦ Soit 37%



A présent, de la terre a été rajoutée afin de constituer les différents massifs arbustifs prévus au projet. Une zone végétalisée complète le projet ainsi qu'une zone « tampon » en fonds de parcelle afin de préserver les riverains.



**Le mobilier prévu au projet :**

- 3 bancs
- 2 tables de pique-nique
- 1 estrade en bois
- 1 fontaine à boire
- une estrade

Marie Krummenacker indique que l'implantation d'un boulodrome sur la place a été étudiée mais que les contraintes de place ne le permettent pas.

**E) La perspective de l'aménagement : la place demain**



**F) Le calendrier de la première phase des travaux**

Les travaux de la 1<sup>ère</sup> phase ont débuté le 22 avril 2024. Ils vont durer 2 mois. La nouvelle place sera donc livrée fin juin.

La deuxième phase des travaux consiste à aménager la partie parking de la place.

Suite à cette présentation, Laurent Guillemain invite les participants à demander d'éventuels éclaircissements.

**III - ECHANGES**

**A) Les travaux**

« Vous parlez de deux étapes. »

Marie Krummenacker revient sur la diapositive indiquant la partie des travaux - en vert sur le plan - et indique que l'autre partie de la place sera traitée dans un second temps.

« Une ébauche de la seconde phase ? »

**Marie Krummenacker** indique que les études n'ont pas encore débuté et qu'en conséquence elle ne peut pas présenter de dessin pour cette partie.

**Laurent Guillemin** indique que l'idée de cet aménagement est de voir comment la place d'Arlac va être utilisée à l'issue des travaux, voir comment le projet est perçu et adopté par les utilisateurs du lieu. Il confirme qu'il n'existe pas de projet dessiné pour la phase 2, à savoir l'aménagement côté parking.

*« Est-il prévu de reprendre les barrières situées côté route ? Les ballons passent dessous, les enfants les suivent et se retrouvent vite sur la route. C'est dangereux. »*

Le pôle patrimoine végétal et biodiversité prend en compte cette demande. Un portillon sera installé à proximité de l'aire de jeux pour éviter que les enfants courent en direction de la route.

*« Le lancement de la deuxième phase des travaux se fera-t-elle avant la fin de cette mandature ? Imaginez-vous de changer le revêtement de la place ? »*

**Laurent Guillemin** précise qu'au moins les études soient lancées.

Le directeur de l'école élémentaire Alphonse Dupeux souligne sa satisfaction et celle des parents d'élèves de pouvoir enfin bénéficier d'une nouvelle entrée sécurisée à l'école.

### **B) Sécurisation de la place**

*« Sécuriserez-vous l'accès, notamment la nuit en raison des nuisances occasionnées par des utilisateurs peu scrupuleux les soir et la nuit ? »*

**Marie Krummenacker** indique que la place restera ouverte la nuit. Elle précise que l'aire de jeux est momentanément fermée, le temps des travaux, car son accès n'est pas possible.

### **C) Aménagement de la place**

*« Qu'en est-il de l'éclairage ? »*

**Marie Krummenacker** précise qu'il reste.

En raison de l'exposition au soleil de l'aire de jeux, Marie Krummenacker indique qu'une réflexion va être conduite. La pose d'un voile au-dessus de l'aire jeux pour la protéger du soleil va être étudiée. Le service va également étudier la pose d'arceaux vélos et d'une boîte à lire demandés lors de la concertation.

*« Le parking reste-il ? »*

**Marie Krummenacker** souligne que normalement le stationnement sur la place n'existe plus même si dans les faits on pouvait constater du stationnement résiduel.

Le marché est quant à lui maintenu pendant la durée des travaux.

*« Avant, il y avait une borne pour réguler l'accès. »*

**Laurent Guillemin** précise que la borne sert uniquement à la livraison des repas de l'école, au marché et aux services d'incendie et de secours éventuellement. Aujourd'hui, en effet, elle dysfonctionne et reste ouverte. Laurent Guillemin confirme que les voitures n'ont pas vocation à stationner sur la place. Le secteur est en zone payante et permet de stationner aux environs de la place. A terme, la place d'Arlac n'accueillera plus de stationnement.

### **E) Autres rues**

*« La reprise de la rue Mouneyra est-elle prévue ? »*

*« Cette rue a été fortement dégradée lors des travaux de la clinique du Tondu. »*

**Laurent Guillemin** annonce que pour l'instant, il n'est pas prévu de la reprendre. Néanmoins, elle pourrait être intégrée au projet à construire lors de la seconde phase des travaux.

**Laurent Guillemin** remercie les participants et clôt la réunion.